



L'ACCESSIBILITE DANS LES SALLES DE CINEMA

LOI du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » pose ce principe :

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées, tout bâtiment permettant dans des conditions normales de fonctionnement à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu »

L'ensemble des secteurs d'activités de l'Adrc participe à l'information et au conseil de ses interlocuteurs pour l'accessibilité des salles et des œuvres cinématographiques

1. Le département Etudes & conseil

Par le concours de ses architectes conseil, contribue à la prise en compte des questions d'accessibilité dans ses missions d'études et de diagnostic auprès des exploitants et collectivités. Le responsable du département Etudes, mène une sensibilisation à ces questions dans différentes formations destinées à de futurs exploitants (Fémis, Ufolim) ou élus locaux.

De même, le responsable du département représente l'Adrc au sein du Groupe Accessibilité du CNC en tant qu'expert. Il contribue aux guides pour l'accessibilité des salles de cinéma, à l'initiative du Ministère de la Culture et du CNC (« Cinéma et Accessibilité, édition en 2017), et de la FNCF (co-rédaction du [vade-mecum](#) « Accessibilité des salles de cinéma ») et aux réflexions pour la rédaction de l'arrêté spécifique aux établissements à prestation visuelle et sonore.

2. Le département Répertoire

Le département Patrimoine informe régulièrement les salles des films « classiques » disponibles avec sous-titrage pour personnes sourdes ou malentendantes et audiodescription.

Un partenariat avec l'association « Ciné-ma différence » permet par ailleurs de proposer dans plusieurs villes de France des séances aménagées pour des personnes souvent exclues des loisirs culturels : personne avec autisme ou handicaps multiples ou, plus généralement, un handicap avec troubles du comportement associés. Ces séances, ouvertes à tous ont lieu à une fréquence régulière dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

3. Le département Diffusion

Dans le cadre des réflexions du groupe de travail Accessibilité du CNC, l'Adrc s'engage à jouer un rôle précurseur en mettant en place un premier niveau d'information auprès des exploitants.

Pour les films mis en circulation par l'Adrc, le département diffusion mentionnera systématiquement l'existence d'une version accessible. Un état statistique des films accessibles sera établi par l'agence régulièrement. Les correspondants régionaux relayeront cette information auprès des exploitants.

La mise en accessibilité d'un cinéma génère souvent une restructuration globale, ce qui nécessite de mener une réflexion sur l'organisation et les flux du public dans l'établissement.

L'accès pour tous consiste à mettre chaque spectateur en capacité de bénéficier des différentes prestations disponibles dans le cinéma.

Contexte réglementaire :

Depuis l'ordonnance du 26 septembre 2014, les établissements qui ne sont pas accessibles doivent élaborer un agenda d'accessibilité programmée (ADAP) avec un calendrier de mise en conformité. Le contenu de l'ADAP a été précisé par le décret du 6 novembre 2014 :

- Etat des lieux,
- Définition des travaux,
- Evaluation des budgets,
- Planification et calendrier.

Le non-respect de l'engagement rendrait l'établissement passible de recours.

Le site de la DMA (délégation ministérielle à l'accessibilité) peut être consulté à cet effet : <http://lesadap.fr/dma-delegation-ministerielle-a-laccessibilite/>

Une réforme des textes réglementaires a été entreprise depuis 2014 introduisant certains assouplissements et objectifs à atteindre :

- Etablissements neufs (Arrêté du 26 avril 2017)
- Etablissements existants (Arrêté du 8 décembre 2014)
- Registre d'accessibilité (Arrêté du 19 avril 2017)
- Etablissements à prestation sonore et visuelle (texte en cours de rédaction commun au cinéma et spectacle vivant). Ce texte s'intéressera aux équipements permettant l'accessibilité aux œuvres.

Compléments d'informations :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Accessibilite-.html>

<http://www.cnc.fr/web/fr/accessibilite>

<http://www.fnfc.org/online/pid41/accessibilite.html>

L'ACCESSIBILITE SENSORIELLE DANS LES SALLES DE CINEMA



La Loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe l'obligation d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental aux établissements recevant du public, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les salles de cinéma, comme tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), sont donc concernées par la Loi de 2005 : « Toute personne doit pouvoir accéder, circuler et bénéficier des services qui y sont proposés. Pour une salle de cinéma, cela concerne non seulement l'accueil, les circulations, les places des spectateurs mais également le service proposé, c'est-à-dire les films. » Cela induit la mise à disposition de certains procédés à destination des spectateurs présentant des handicaps visuels et auditifs, dont :

1. Le sous-titrage pour sourds et malentendants

2. L'audio-description pour les aveugles et malvoyants

1. Le sous-titrage consiste à restituer par écrit l'essentiel des informations sonores (dialogues à l'écran et hors champ, bruits non visibles, bande-son...). Il y a deux façons de diffuser ces sous-titres, la solution privilégiée est aujourd'hui **le sous-titrage sur grand écran (projection collective)**. Le sous-titrage individuel, qui n'a pas été testé – ni encore utilisé en France - peut être lu sur un écran portatif personnel ou dans des verres de lunettes spéciales.

Le renforcement sonore est également une solution : les spectateurs non appareillés peuvent utiliser un casque audio, ou bien **une boucle d'induction** peut être installée dans la salle de cinéma. Le son circule dans un fil électrique placé tout autour des murs de la salle. Toute personne placée à l'intérieur de cette boucle et munie d'une prothèse auditive peut recevoir le son diffusé dans le fil sous forme amplifiée.

2. L'audio-description permet au spectateur aveugle ou malvoyant de suivre un film en écoutant des commentaires à l'aide d'un simple casque audio. Cette technique consiste à insérer des explications de l'action dans les passages vierges de dialogues ou de bruits évocateurs. Les handicapés visuels reçoivent ces commentaires et écoutent la bande-son du film comme tous les autres spectateurs grâce à l'équipement sonore général de la salle.

Les aides sélectives et automatiques du CNC permettent d'ores et déjà de soutenir les efforts d'équipement des salles. **L'aide sélective à la modernisation et création de salles est ouverte aux dépenses concernant le matériel permettant la diffusion de films sous-titrés et audio-décrits. L'aide automatique peut également être mobilisée pour les mêmes raisons.** En outre, les salles signataires d'une convention d'aide à la numérisation se sont engagées à consacrer une part de leur programmation à des œuvres accessibles dans la mesure de leur disponibilité.

A la demande du CNC, dans le cadre du groupe de travail « Accessibilité des salles de cinéma », auquel participe l'agence, et en amont de la mise en place d'un registre officiel de films accessibles, l'ADRC s'engage à jouer un rôle précurseur auprès des acteurs de la diffusion cinématographique en mettant en place un premier niveau d'information : **chaque film sur lequel l'ADRC intervient sera accompagné de la mention de disponibilité du sous-titrage et/ou de l'audio-description.**

Quelques sources d'informations

- Rapport de C. Giffard, « Pour un repérage des films audio-décrits et sous-titrés », juin 2012, Ministère de la Culture et de la Communication, téléchargeable sur www.culturecommunication.gouv.fr
- Etude de O. Hillaire, « Les solutions permettant aux handicapés visuels et auditifs d'accéder aux salles de cinéma », avril 2012, FNCF, téléchargeable sur www.fnfc.org

L'ACCESSIBILITE SENSORIELLE DANS LES SALLES DE CINEMA



L'ADRC a mis en place un dispositif de relevé systématique des informations d'accessibilité sensorielle sur les films pour lesquels elle intervient dans la mise à disposition de circulations. Ce relevé effectif depuis la semaine du 10 juillet 2013 ne prend pas en compte les films sortis sans l'accompagnement de l'ADRC. Sans être exhaustif, cet échantillon permet cependant de mesurer l'évolution de l'offre d'accessibilité sensorielle des films.

Ce corpus provisoire comprend 740 titres sortis entre le 10 juillet 2013 et le 28 décembre 2016 inclus. **Parmi ces films, 300 possèdent des éléments d'accessibilité sensorielle, soit 41 % des films étudiés.**

La mise à disposition de ces techniques est particulièrement présente pour les films à diffusion assez large puisque 78 % des films dont la sortie nationale (SN) s'élève à plus de 200 copies sont accessibles. Pour les films à diffusion très large (plus de 350 copies en SN), le taux s'élève à 86 %.

A contrario, seulement 27 % des films sortis à moins de 200 copies disposent des éléments d'accessibilité. Pour les films à diffusion réduite et très réduite (moins de 80 copies en SN), le taux est particulièrement faible : 11 %.

Concernant le champ de l'Art et Essai, la fracture est très prononcée : **30 % des films recommandés Art et Essai disposent d'éléments d'accessibilité alors que 74 % des films non recommandés sont accessibles.** Sur le cœur de cible de l'activité de l'Agence, les films Art et Essai de diffusion moyenne (80 à 300 SN), le taux d'accessibilité est de 46 %.

Concernant les films Art et Essai soutenus par le Groupe Actions Promotion de l'AFCAE (95 films), 34 % des titres possèdent des éléments d'accessibilité.

Le clivage est particulièrement présent selon les nationalités d'origine des films : **quand 68 % des films français sont munis d'éléments, seulement 13 % des films européens (non-français) le sont. 13 % des films des Etats-Unis et 8 % des films provenant des aires autres que les E-U et l'Europe sont accessibles.**

Evolution de la part des films proposant des éléments d'accessibilités entre juillet 2013 et décembre 2016

Au deuxième semestre 2016, la part des films totaux accessibles est au plus haut depuis le début du relevé et est largement supérieur au taux de 2014. **La progression constante quant aux productions françaises est très sensible, et ce de façon flagrante en ce qui concerne l'Art et Essai français (de 36 % à 85 % des films).**

	2 ^e semestre 2013	1 ^{er} semestre 2014	2 ^e semestre 2014	1 ^{er} semestre 2015	2 ^e semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016	2 ^e semestre 2016	ENSEMBLE
Part sur tous les films	40 %	31 %	30 %	38 %	42 %	48 %	54 %	41 %
Part sur les films à + de 200 SN	76 %	81 %	71 %	86 %	85 %	75 %	83 %	78 %
Part sur les films à - de 200 SN	23 %	15 %	21 %	21 %	30 %	40 %	46 %	27 %
Part sur les films à - de 80 SN	7 %	6 %	3 %	6 %	11 %	30 %	23 %	12 %
Part sur les films AE	25 %	23 %	25 %	26 %	35 %	42 %	49 %	30 %
Part sur les films non AE	83 %	58 %	90 %	74 %	63 %	67 %	75 %	74 %
Part sur les films français	53 %	58 %	62 %	75 %	81 %	81 %	89 %	68 %
Part sur les films français AE	36 %	46 %	53 %	63 %	76 %	73 %	85 %	59 %

L'ACCESSIBILITE SENSORIELLE DANS LES SALLES DE CINEMA



Le département Répertoire recense les films disponibles et encourage la programmation de séances audio-décrites et/ou sous-titrées.

Les films de répertoire disponibles - aux conditions ADRC - en version audio-décrite (AD) et/ou sous-titrée (SME) sont les suivants.

Rappelons que ces films ont majoritairement bénéficié de l'aide à la numérisation des œuvres (CNC).

- *Boudu sauvé des eaux* de Jean Renoir (Pathé), SME
- *Dimanche à Pékin* de Chris Marker (Tamasa) AD et SME
- *French Cancan* de Jean Renoir (Gaumont), AD et SME
- *Junkopia* de Chris Marker (Tamasa) AD et SME
- *L'Homme de Rio* de Philippe de Broca (Les Acacias), AD et SME
- *La Jetée* de Chris Marker (Tamasa) AD et SME
- *La Reine Margot* de Patrice Chéreau (Pathé), AD et SME
- *Le Carrosse d'or* de Jean Renoir (Les Acacias), AD et SME
- *Les Demoiselles de Rochefort* de Jacques Demy (Ciné Tamaris), SME
- *Les Enfants du Paradis* de Marcel Carné (Pathé), AD et SME
- *Les Misérables* de Raymond Bernard (Pathé), SME
- *Les Vacances de M. Hulot* de Jacques Tati (Carlotta Films p/o Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- *Lettre de Sibérie* de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- *Level Five* de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- *Playtime* de Jacques Tati (Carlotta Films Pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- *Parade* de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- *Trafic* de Jacques Tati (Carlotta Films pour Les Films de Mon Oncle), AD et SME
- *Sans soleil* de Chris Marker (Tamasa), AD et SME
- *Une femme douce* de Robert Bresson (Les Acacias), AD et SME
- *La Collectionneuse* de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- *Le Genou de Claire* de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- *Perceval le gallois* de Eric Rohmer (Les Films du Losange), AD et SME
- *La Belle et la bête* de Jean Cocteau (SND), SME
- *L'Enclos* de Armand Gatti (Clavis Films), AD et SME
- *La Belle équipe* de Julien Duvivier (Pathé), AD et SME
- *La Fin du jour* de Julien Duvivier (Pathé), AD et SME
- *Voici le temps des assassins* de Julien Duvivier (Pathé), AD et SME
- *Marius* de Alexander Korda (Mission Distribution), AD et SME
- *Fanny* de Marc Allégret (Mission Distribution), AD et SME
- *César* de Marcel Pagnol (Mission Distribution), AD et SME
- *Masculin féminin* de Jean-Luc Godard (Tamasa), AD et SME
- *La Chienne* de Jean Renoir (Solaris Distribution), AD et SME
- *Moi, un Noir* de Jean Rouch (Solaris Distribution), AD et SME
- *La Chasse au lion à l'arc* de Jean Rouch (Solaris Distribution), AD et SME
- *Jaguar* de Jean Rouch (Solaris Distribution), AD et SME.
- *Les Maîtres fous* de Jean Rouch (Solaris Distribution), AD et SME.
- *Petit à petit* de Jean Rouch (Solaris Distribution), AD et SME.
- *La Pyramide humaine* de Jean Rouch (Solaris Distribution), AD et SME.
- *Mandy (La Merveilleuse Histoire de Mandy)* de Alexander Mackendrick (Tamasa), SME.

Le tableau répertoriant toutes les copies ADRC Répertoire est disponible [ici](#)